

Communiqué de presse

Le Réseau SATT et l'AFSSI renforcent leur coopération

La convention de partenariat qui vient d'être signée vise à accélérer le transfert de technologies et d'innovations en Sciences de la Vie vers le monde industriel, notamment via la mise en place de partenariats entre les membres des deux associations.

Paris le 24 mai 2016 - Le Réseau SATT, association regroupant les 14 SATT créées dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, et l'AFSSI, Association Française regroupant près de 130 Sociétés de Services et d'Innovation (SSI) pour les Sciences de la Vie, ont signé le 3 mai 2016 une convention de partenariat. Cet accord-cadre est établi pour une durée de 3 ans et concerne l'ensemble des activités liées directement ou indirectement à la valorisation de résultats de recherche en biotechnologie, chimie, environnement, cosmétologie, agroalimentaire, bio-informatique, diagnostic et essais cliniques, en vue de la création d'activités économiques.

Afin d'accélérer le transfert de technologies et d'innovations vers les entreprises et concourir ainsi au renforcement de la compétitivité des acteurs français des sciences de la vie, la convention signée entre le Réseau SATT et l'AFSSI prévoit la mise en relation entre les SATT et les SSI volontaires sur des opportunités de projets, en prévenant tout risque de concurrence déloyale entre laboratoires de recherche privés et académiques.

Cette collaboration porte sur les projets de maturation, les missions d'ingénierie et de services confiées au SATT par les laboratoires universitaires sur leurs plateformes technologiques, ou encore les projets collaboratifs gérés par les SSI.

Les SATT pourront solliciter l'AFSSI pour identifier les SSI pouvant les accompagner sur l'instruction des dossiers d'investissement en maturation (définition des usages et des marchés applicatifs, preuve de concept, avis sur un dossier d'investissement, etc.). L'AFSSI pourra aussi les aider à identifier parmi ses membres des sous-traitants pour la réalisation de développements technologiques, ou encore des partenaires souhaitant s'engager dans une co-maturation.

Les SSI pourront quant à elles solliciter le Réseau SATT pour trouver les SATT et laboratoires de recherche qui couvrent les besoins de nouvelle technologie dans le cadre de projets collaboratifs dont elles assurent le pilotage.

Au-delà de cette dynamisation des coopérations directes entre SATT et SSI, la convention encourage la diffusion d'informations d'intérêt mutuel et le partage de bonnes pratiques entre les deux associations. Des rencontres et événements seront aussi régulièrement organisés de concert afin de multiplier les échanges entre leurs membres et de promouvoir conjointement leur rôle et leur valeur ajoutée tant auprès des équipes de recherche que des entreprises.

« Avec ce partenariat, nous renforçons au niveau national pour le domaine des sciences du vivant, notre capacité collective à transformer des inventions issues des laboratoires de recherche publics en technologies innovantes adaptées aux besoins des entreprises », précise Norbert Benamou, Président du Réseau SATT.

« Cette convention de partenariat avec l'association des SATTs conforte et étend les accords historiques conclus avec les SATT Conectus, IDF INNOV, Ouest Valorisation et Pulsalys. Son originalité et sa force résident dans la diversité des modes d'interaction entre les SATTs et nos adhérents. Elle élargit le champ des co-développements de projets de maturation ou partenariaux. Elle facilite la réalisation de prestations de services de R&D par les membres de l'AFSSI pour le compte des projets des SATTs, dans le cadre d'appels d'offres ou appels à compétences. Enfin, elle ouvre la possibilité de coopérer sur des plate-formes publiques favorisant ainsi les partenariats « privé/public » pour développer des offres différenciantes et réduire par la même, le risque de concurrence déloyale », ajoute Xavier Morge, Nouveau Président de l'AFSSI.

A propos des SATT - www.satt.fr :

Les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, sont des Sociétés par Actions Simplifiées créées par plusieurs établissements de recherche publique grâce au programme Investissements d'avenir. Elles ont pour vocation de maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toute taille. Premiers acteurs de proximité et de confiance, les SATT ont accès aux compétences et inventions des chercheurs publics sur leur territoire, et s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer ces inventions. Disposant d'un fonds de maturation de 857 millions d'euros unique en France et au-delà, les SATT protègent ces inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

A propos de l'AFSSI - www.afssi.fr :

L'AFSSI, l'Association Française des Sociétés de Services et d'Innovation pour les Sciences de la Vie, est née de la volonté de fédérer les sociétés françaises de services et d'innovation technologique dans le domaine stratégique des Sciences du Vivant. L'AFSSI regroupe tous les secteurs de la biotechnologie, chimie, environnement, cosmétologie, agroalimentaire, bioinformatique, et inclut le diagnostic et les essais cliniques.

L'AFSSI entend devenir le porte-parole des entreprises innovantes basées sur des modèles économiques mixtes « services-technologie » et ancrées dans une démarche entrepreneuriale pragmatique.

Animateurs clés du développement des sciences du vivant, les entrepreneurs porteurs de projets matures se sont organisés pour une meilleure prise en considération de leurs problématiques de croissance afin que la filière et ses membres, dans leur ensemble, gagnent en ampleur et en compétitivité. L'AFSSI vient compléter la représentation des acteurs dans l'écosystème des Sciences de la Vie.

Relations médias

Réseau SATT : Claire Flin – 06 95 41 95 90 – claireflin@gmail.com

Laurence Le Masle – 06 13 56 23 98 - l.lemasle@greenlemoncommunication.com